



BULLETIN D'INFORMATION

SPÉCIAL RENTRÉE MATERNELLES

Toute l'équipe de l'APIFA vous souhaite ainsi qu'à vos enfants une bonne rentrée des classes !

Pour que la rentrée se fasse en douceur... voici un bulletin d'information que l'Apifa consacre spécialement à la rentrée : tout ce que vous devez comprendre et ce à quoi vous devez penser cette première semaine ! Fini les vacances ! À vos crayons et à vos cahiers !

Ce bulletin d'information est conçu comme un mémo pour vous aider à vous repérer les premiers jours de la rentrée. Vous aurez bien d'autres choses à comprendre tout au long de l'année comme par exemple ce que sont les conseils d'école et du VAL, la coopérative scolaire, les représentants de parents d'élèves, les PPMS, l'aides aux enfants en difficulté,... Pour avoir plus d'informations, vous pouvez consulter notre site : www.apifa-courbevoie.fr.

Et si vous avez des questions supplémentaires, n'hésitez pas à nous contacter, nous nous ferons un plaisir de vous répondre ou tout au moins de vous orienter vers les bons interlocuteurs : apifa.contact@gmail.com.

Au sommaire de ce numéro

- **Ce que vous devez comprendre :**
 - les temps scolaires et non scolaires : le planning des rythmes scolaires (page 2),
 - le VAL, c'est quoi ? (page 3)
 - les activités périscolaires et les différentes heures de sorties autorisées (page 3),
 - l'assurance scolaire : quand et pourquoi ? (page 4),
 - le cahier de correspondance (page 4)
 - Vous voulez savoir ce que mange votre enfant le midi à la cantine ? (page 4)
- **Ce à quoi vous devez penser :**
 - le pointage (page 5)
 - les trucs et astuces pour faciliter le quotidien de vos enfants : avec le contenu du sac à dos de votre enfant, ce qui est interdit, ce qu'il faut éviter (page 5)
 - les coordonnées de l'école à ne pas oublier en cas de retard ou d'absence ! (page 5)

CE QUE VOUS DEVEZ COMPRENDRE

Planning des rythmes scolaires

	8h00	8h30	11h30	13h30	16h30	17h00	18h00	18h45
LUNDI	Garderie du matin	Classe	Classe	Repas	Classe	Goûter	Garderie du soir ou activités post-scolaires	Garderie du soir
MARDI	Garderie du matin	Classe	Classe	Repas	Classe	Goûter	Garderie du soir ou activités post-scolaires	Garderie du soir
MERCREDI	Garderie du matin	Classe	Petite garderie	Repas	Accueil de loisirs	Goûter	Garderie du soir	Garderie du soir
JEUDI	Garderie du matin	Classe	Classe	Repas	Classe	Goûter	Garderie du soir ou activités post-scolaires	Garderie du soir
VENDREDI	Garderie du matin	Classe	Classe	Repas	NAP	Goûter	Garderie du soir ou activités post-scolaires	Garderie du soir

Temps scolaires
(équipe enseignante)

"En gras" = Les heures de sorties autorisées



Garderie du matin (8h00-8h30) : il est possible de déposer votre enfant entre 8h00 et 8h15

Temps périscolaires
(animateurs du VAL)

Petite garderie (11h30-12h30) : le mercredi, il est possible de venir chercher votre enfant à 12h30 sans qu'il ait mangé

Garderie du soir (17h00-18h45) : il est possible de venir chercher votre enfant entre 17h00 et 18h45

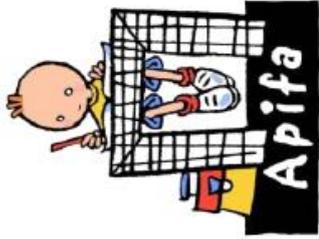
Il sera très important pour vous de bien comprendre les différents temps de l'école car cela aura une incidence directe sur la transmission des informations. Vous n'aurez pas les mêmes interlocuteurs selon que vous êtes sur le temps dit « scolaire » (l'équipe enseignante) ou sur le temps dit « périscolaire » (les animateurs du VAL).

Les temps scolaires : présence de l'enfant obligatoire

Les temps scolaires correspondent aux moments où les enfants sont en classe, sous la responsabilité de leur enseignante, aidée par une ATSEM.

Les temps périscolaires : présence de l'enfant non obligatoire

Les temps périscolaires correspondent aux moments où les enfants sont à l'école mais plus en classe : garderie du matin, déjeuner à la cantine, NAP (Nouvelles activités périscolaires) du vendredi après-midi, garderie du soir, accueil de loisirs du mercredi après-midi, petite garderie. Ils sont alors sous la responsabilité des animateurs du VAL (Vacances Animation Loisirs).



Le temps non scolaire : Le VAL et les activités périscolaires

Déjeuner à 11h30 et 13h20

2 services :

- 1^{er} service, 11h30-12h20 : les PS. Des animateurs et ATSEM mangent avec eux. Après le repas, ils vont faire la sieste.
- 2^e service, 12h30-13h20 : les MS / GS (1 animateur pour 3 tables (environ 25 élèves)). De 11h30 à 12h30 : récréation ou salle de jeux (construction, jeux de société, puzzle, dessin...). 13h30 : retour en classe.

Ils doivent goûter à tout, mais ne sont pas obligés de tout manger. Les animateurs font tout un travail de dédramatisation quand les enfants renversent quelque chose.

Un tableau listant les différents régimes alimentaires et les enfants concernés est mis à disposition des animateurs afin d'éviter toute erreur.

Rappel :

9h30 : enregistrement du nombre de repas et de goûters

9h45 : commande des repas et des goûters

10h30 : livraison

Merci de prévenir le(la) gardien(ne) avant 9h15 de tout retard ou absence afin d'ajuster la commande.

Goûter à 16h30

L'animateur référent demande à tous les enfants sous sa responsabilité de prendre leurs affaires

Rappel :

Bien étiqueter les manteaux, bonnets, gants, écharpes et sacs avec le nom et le prénom de votre enfant.

Règles de civilité :

Il est demandé aux parents qui viennent chercher leurs enfants à 11h30 et à 16h30 de marcher doucement dans l'école afin de ne pas bousculer les enfants.

Mercredi : petite garderie ou centre de loisirs

- 3 possibilités :
- Soit l'enfant part à 11h30
 - Soit il reste à la petite garderie de 11h30 à 12h30 : dans ce cas, il fait des jeux
 - Soit il va au centre de loisir : dans ce cas, il prend son repas à la cantine puis fait les activités proposées par le VAL et il prend son goûter. Il peut sortir à partir de 17h00.
- Aucune sortie (même pour un rendez-vous médical) n'est autorisée sur le temps du VAL excepté pour les suivis MDPH.

Le VAL c'est quoi?

Le VAL (Vacances Animation Loisirs) a en charge les temps périscolaires : cantine, garderie du soir, goûter, centre de loisir du mercredi après-midi, NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) du vendredi après-midi et activités post-scolaires.

C'est une équipe d'animateurs sous la direction d'un(e) directeur(trice) et d'un(e) directeur(trice) adjoint(e).

Chaque animateur est référent dans une classe.

N'oubliez pas de consulter le blog du VAL : demandez l'adresse au directeur du VAL de votre école!

Vendredi : NAP

4 possibilités :

- Soit l'enfant part à 11h30 et ne revient pas
- Soit l'enfant part à 11h30 et revient à 13h30 pour les NAP
- Soit il prend son repas à la cantine et s'en va à 13h30
- Soit il prend son repas à la cantine et reste aux NAP + goûter. Il peut partir à partir de 17h00

Les NAP sont organisées par cycle. Un cycle dure 6 vendredis (entre deux périodes de vacances). Durant cette période, un animateur prend en charge un groupe constitué de MS et GS et travaille sur la même activité de manière à voir l'enfant évoluer. Pas de mélange des niveaux.

Cette organisation en groupe n'est pas possible en début d'année scolaire pour les PS (les enfants sont très jeunes et ce mode de fonctionnement est trop conceptuel pour eux). Après les vacances de Noël, une organisation similaire aux MS/GS devrait être mise en place.

Activités post-scolaires

- Aux Fauvelles: *Play time, Eveil musical, Expression corporelle*
- A du Bellay : *Jardin musical, Eveil à la culture britannique, Expression corporelle*
- A Camille Claudel : *Jardin musical, Atelier « Les petits jardiniers »*
- A Rodin : *Play time, Atelier « Les petits jardiniers »*, *Expression corporelle*

L'assurance scolaire : quand et pourquoi ?

L'assurance scolaire garantit les dommages qu'un écolier, un collégien ou un lycéen, pourrait occasionner à un camarade ou un tiers, mais aussi ceux qu'il pourrait subir.

Elle n'est pas obligatoire pour toutes les activités scolaires obligatoires, c'est-à-dire celles inscrites dans l'emploi du temps de votre enfant (par exemple les sorties à la piscine, au gymnase, à la ludothèque,...). Elle sera exigée, en revanche, pour les activités facultatives organisées par l'établissement : sortie de fin d'année, visite d'un musée, séjour linguistique, classes de découverte et toute sortie facultative en général. Elle est également nécessaire pour votre enfant s'il fréquente la cantine et pour les activités périscolaires organisées par la ville de Courbevoie après le temps scolaire.

Elle se compose :

- d'une garantie responsabilité civile (pour les dommages causés par votre enfant),
- et d'une garantie accident corporel (pour les dommages subis par votre enfant).

Le contrat d'assurance scolaire peut également proposer des garanties complémentaires, comme par exemple :

- les vols divers (cartables par exemple),
- le racket,
- des services d'assistance permettant à votre enfant s'il tombe malade de poursuivre sa scolarité à domicile.

Les garanties peuvent, selon la formule choisie, couvrir :

- les activités scolaires et le trajet entre le domicile et l'école/collège/lycée, aller et retour (généralement appelée assurance scolaire),
- ou 24h sur 24, en tout lieu et sur toute l'année, y compris pendant les activités de loisirs et les périodes de vacances (généralement appelée assurance extra-scolaire).

Vous pouvez :

- souscrire cette assurance auprès de votre assureur habituel,
- ou adhérer à un contrat groupe proposé par une association de parents d'élèves ou par un établissement d'enseignement privé.

Vérifiez auparavant que vous n'avez pas déjà cette garantie dans un contrat d'assurance que vous possédez déjà.

Par exemple, la garantie responsabilité civile de l'assurance multirisques habitation a le même objet que la garantie responsabilité civile de l'assurance scolaire.

Certains contrats personnels (garantie individuelle accidents ou garantie des accidents de la vie par exemple) peuvent, par ailleurs, aussi garantir les accidents corporels subis par l'enfant.

Le cahier de correspondance

Il est distribué à chaque enfant le jour de la rentrée. Il assure le lien quotidien entre les enseignantes et les familles. Vous devez signer chaque mot qui est inscrit par l'enseignante, pour attester de sa lecture. Pensez à le consulter quotidiennement.

Vous voulez savoir ce que mange votre enfant le midi à la cantine ?

Consultez les menus de la cantine sur le site Internet de la Ville de Courbevoie (www.ville-courbevoie.fr) ou l'application

gratuite bon'App . Ils sont aussi affichés à l'entrée de l'école.

CE À QUOI VOUS DEVEZ PENSER

Le pointage

Étape très importante à ne surtout pas omettre chaque jour, le pointage ! En effet, c'est le moment où vous inscrivez votre enfant aux activités périscolaires.

Deux possibilités s'offrent à vous :

- Soit vous utilisez la carte Qualité de vie et les badgeuses qui sont à l'entrée de l'école vers la loge du gardien
- Soit vous vous connectez sur www.courbevoiechezmoi.com et vous effectuez vos réservations au plus tard la veille jusqu'à minuit en allant dans "mon espace" => "Mes démarches" rubrique "Famille" => "Gérer mes réservations" => "Activités périscolaires". Puis de décocher ou cocher l'option que vous voulez prendre chaque jour.

Nous vous invitons à vérifier chaque mois la facturation qui vous est faite. Si vous constatez des erreurs, vous pouvez envoyer un mail au guichet famille famille@ville-courbevoie.fr afin que les erreurs soient corrigées et que le remboursement soit fait si besoin.

Ce que vous devez prévoir dans le sac à dos de votre enfant

- Un change complet comprenant une culotte, un pantalon, un pull, une paire de chaussettes
=> *On est jamais à l'abri d'un oubli ou d'une salissure quand il pleut dans la cours de récréation ou bien le midi pendant le repas !*
- Un sac en plastique vide
- Un paquet de mouchoir



Pour faciliter l'habillage/déshabillage de vos enfants : évitez les lacets !



Sont interdits : les écharpes, la nourriture / bonbons et petits jeux que les enfants prennent pour aller à l'école.

Les coordonnées des écoles

Les Fauvelles :

Téléphone : 01.71.05.79.97 (loge) ou 01.71.05.79.95 (la directrice)

Mail : 0921991P@ac-versailles.fr

Du Bellay :

Téléphone : 01.46.67.18.98

Mail : 0922474P@ac-versailles.fr

Camille Claudel :

Téléphone : 01.71.05.78.15

Mail : ce.0922619X@ac-versailles.fr

Rodin :

Téléphone : 01 71 05 79 56

Mail : 0922456v@ac-versailles.fr

Vous en aurez besoin pour prévenir d'un retard, d'une absence si votre enfant tombe malade

Pour la rentrée, vous avez besoin en double exemplaire (pour l'école et pour le VAL) de :

- L'assurance scolaire,
- Les photos d'identité,
- Les autorisations de sortie si c'est une tierce personne qui vient chercher votre enfant.
- Étiqueter tous les vêtements et les fournitures !
- Aller sur le site <https://www.courbevoie-chez-moi.fr> pour vérifier si les inscriptions aux activités périscolaires sont bien prises en compte....

Respect des horaires

Il est important de bien respecter les horaires, que ce soit pour votre enfant et pour le bon déroulement de la journée d'école. Pour cela, un temps d'accueil de 10 minutes est prévu (de 8h20 à 8h30 le matin et de 13h20 à 13h30 l'après-midi).